0% mai 10

db Brent Crude Oil Booster EUR hedged Index

Deutsche Asset & Wealth Management db-X ETC – db Brent Crude Oil Booster Euro Hedged ETC



Avec plus de 950 milliards d'euros d'encours sous gestion, Deutsche Asset & Wealth Management est l'un leader global dans la gestion d'actif. La plateforme db X-trackers ETF, lancée en 2010 est une des activités stratégiques du groupe. Deutsche Asset & Wealth Management propose également des certificats ETC ou Exchange Traded Commodities. Les ETC offrent la possibilité de s'exposer à l'évolution des cours des matières premières de manière simple, transparente et efficiente, sans avoir à investir sur des contrats à terme (Futures) ou directement sur les matières premières physiques. Les certificats db X-ETC sont cotés en continu durant les heures d'ouverture de marché et peuvent être achetés ou vendus via n'importe quelle banque d'investissement ou société de bourse.

Produit présentant un risque de perte en capital

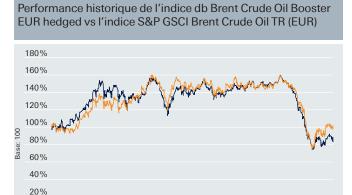
Information sur le produit						
Nom	db Brent Crude Oil Booster Euro Hedged ETC					
Indice sous-jacent:	DBLCI-OY Brent Crude Oil EUR					
NSIN	A1AQGX					
ISIN	DE000A1AQGX1					
Emetteur	DB ETC Index plc					
Devise	EUR					
Date d'emission	2.2.2010					
Maturité	2060					
Frais d'entrée	0 % (négociation en bourse)					
Frais de gestion	0.45 % p.a.					
Frais de collatéralisation	0.4224% p.a.					
Teneur de Marché	Deutsche Bank AG, Londres					

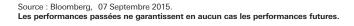
Aperçu: db Brent Crude Oil Booster Euro Hedged ETC

- Exposition efficiente et transparente aux cours des contrats à terme (Futures) sur pétrole brut Brent
- Négociables en bourse avec une liquidité quotidienne assurée par Deutsche Bank AG
- Le risque de crédit lié à la contrepartie de swap (Deutsche Bank AG) est intégralement garanti par une allocation en lingot d'or
- Calcul quotidien de la valeur liquidative
- Gestion du « Rendement Optimum » au moment du remplacement des contrats à terme arrivant à expiration
- Couverture de change afin de minimiser le risque lié aux fluctuations du taux Euro/Dollar

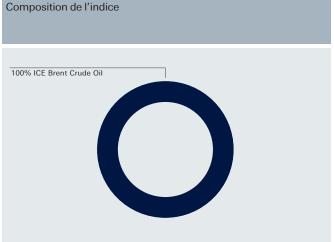
Indice DBLCI - Optimum Yield Brent Crude Oil

L'indice DBLCI – Optimum Yield Brent Crude Oil EUR est composé de contrats financiers à termes sur le pétrole brut Brent. L'émetteur sélectionne les contrats à terme normalisés selon des règles de « Rendement optimum » visant à minimiser les pertes potentielles et à optimiser les gains potentiels qui surviennent suite au remplacement des contrats à terme normalisés arrivant à expiration par des contrats à terme normalisés expirant à une date ultérieure. L'effet des fluctuations du taux de change entre le Dollar US et l'Euro est partiellement réduit dans l'Indice. L'Indice est ajusté quotidiennement afin d'ajouter le taux d'intérêt exigible correspondant aux bons du Trésor américains ayant un terme de 91 jours (dette publique américaine). Des frais annuels de réplication de 0,8 % sont déduits de l'Indice.





S&P GSCI Brent Crude Oil TR Index (EUR)



Information Indice						
Nom	DBLCI – OY Brent Crude Oil EUR					
Bloomberg	DBLCCETN					
Emetteur de l'indice	Deutsche Bank AG, Londres					
Traitement des dividendes	Reinvestissement					
Optimisation du Rendement sur contrat à terme	Oui					
Couverture du risque de devise	Oui					

Cotation et Transaction										
Bourse	ISIN	NSIN	Code d'Echange	Devise de Cotation	Heure de Cotation	Dénouement	Code Bloomberg	Code Reuters		
XETRA	DE000A1AQGX1	A1AQGX (WKN)	XETC	EUR	9:00 - 17:30	t+2	XETC GY	XETC.DE		
Borsa Italiana	DE000A1AQGX1	-	XETC	EUR	9:00 - 17:25	t+2	XETC IM	XETC.MI		
SIX Swiss Exchange	DE000A1AQGX1	11095185 (Valor)	XETC	EUR	09:00-17:30	t+2	XETC SW	XETC.S		

Deutsche Asset & Wealth Management db-X ETC – db Brent Crude Oil Booster Euro Hedged ETC



Avantages des Exchange Traded Commodities

- Exposition au marché des matières premières
- Utilisation du « Rendement optimum » visant à minimiser les pertes potentielles et à optimiser les gains potentiels qui surviennent suite au remplacement des contrats à terme
- Liquidité quotidienne et négociation possible au cours des séances boursières, tenue de marché assurée par Deutsche Bank AG
- Couverture de devises : Le Brent Crude Oil Booster Euro Hedged ETC intègre un mécanisme de couverture de change ajusté quotidiennement afin de minimiser le risque lié aux fluctuations du taux Euro/ Dollar
- Le risque de crédit sur la contrepartie de swap est entièrement collatéralisé par une allocation en or physique.
- L'or physique est stocké dans des coffres sécurisés. Chaque série possède une identification et une allocation propres.

Principaux risques des Exchange Traded Commodities

- Les certificats db X-ETC n'offrent pas de garantie en capital, par conséquent un détenteur de titre peut perdre tout ou partie du montant investi
- L'utilisation de contrats à terme peut engendrer des rendements positifs ou négatifs au moment du remplacement des contrats à leur expiration
- Le rendement des investissements sur les matières premières est généralement plus volatile que le rendement des autres classes d'actifs
- Les investissements sur titres ETC ne sont pas rétribués en intérêts et leurs performances est ajustées des frais de gestion applicables
- Les investissements sur les titres ETC peuvent être orientés à la hausse comme à la baisse et les performances passées ne préjugent pas des performances futures
- Les certificats db X-ETC sont exposés à un risque de contrepartie vis-à-vis de Deutsche Bank AG, contrepartie de swap.
- Couverture de risque de change : dans le cas où la couverture génèrerait un gain pour l'émetteur, l'émetteur et l'investisseur seraient alors exposés sur le mois à un risque de crédit lié au programme de la contrepartie et non garantie sur le gain en question.

Avertissement sur les risques

Les investisseurs doivent noter que les certificats db X-ETC présentent un risque de perte en capital et les investisseurs de chaque ETCdoivent être prêts et aptes à subir des pertes de capital pouvant aller jusqu'à la totalité du capital investi. La valeur d'un investissement dans un db X-ETC peut évoluer à la baisse comme à la hausse et les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures. L'investissement dans les db X-ETC comporte de nombreux risques, une description complète des risques associés ce fonds est incluse dans le prospectus, visé par la Directive Prosoectus 2003/71/EC Article 5.4, approuvé par United Kingdom Financial Conduct Authority (FCA) le 15 Mai 2015 et disponible sur le site www.etc.db.com

Pays dans lesquels le fonds a fait l'objet d'un enregistrement pour une distribution au public : Allemagne, Italie, Grande-Bretagne, Autriche, Suède, Suisse, Espagne, Finlande, Belgique, Portugal, France, Pays Bas

Pour plus d'informations

Deutsche Bank AG, db-X ETC Team Deutsche Asset & Wealth Management

Mainzer Landstraße 178-190 Info: www.etc.db.com
60327 Frankfurt am Main E-Mail: info.dbetc@db.com
Hotline: +49 69 910 82800 Bloomberg: DBETC < GO>

Fax: +49 69 910 38287 Reuters: DBETC

Avertissement relatif au fonds

© Deutsche Bank 2015.

Information importante: Ce feuillet d'information contient une courte description du db X-ETC sus-mentionné. Cette fiche d'information contient une courte description des ETC en réplication physique de Deutsche Asset & Wealth Management et est uniquement à des fins de discussion. Une description complète du db X-ETC sus-mentionné peut se trouver dans le prospectus. Le Prospectus traitant des P- ETC peut être téléchargé à partir de http://letc.deutscheawm.com. Ce feuillet d'information n'a pas pour objet d'être distribué, ou destiné à des personnes de nationalités américaines ou canadiennes. Sans limitation, ce feuillet ne constitue ni une offre, ni une invitation ou une recommandation à conclure une transaction. Les db X - ETC sont des obligations à recours limités garantis par du metal physique qui peut être insuffisant pour couvrir les montants qui seraient payables en vertu du statut des db X-ETC. En prenant une décision d'investissement, il est conseillé de la fonder que sur la documentation finale et sur le prospectus relatif à la transaction et non sur ce résumé. Les investisseurs potentiels ou contreparties doivent être en mesure de comprendre et discuter avec leurs conseillers en matière fiscale, légale et comptable ou tout autre conseiller(s), des conséquences de toute transaction qu'ils pourraient conclure. La Deutsche Bank ne peut en aucune manière être tenue fiduciairement à l'égard du destinataire de ce document. La Deutsche Bank peut faire un marché ou échanger des instruments qui sont liés écono miquement à des parts de fonds ou des dérivés tels que mentionnés et sels que mentionnés et se valeurs mentionnées dans ce document. La période comprise entre la réception par vous de cette feuille d'information et l'attribution de tout ordre. Bien que les activités de négociatio

Informations supplémentaires sur la Commission Globale

Les investisseurs doivent être conscients que, outre la Commission globale, d'autres facteurs peuvent avoir une incidence négative sur la performance de leur placement par rapport à l'indice sous-jacent. Notamment: Frais de courtage et autres frais de transaction, taxes sur les transactions financières ou droits de timbre ainsi que différences potentielles d'imposition, sur les plus-values de capital ou sur les dividendes relatifs à l'indice sous-jacent concerné, et imposition réelle sur les plus-values de capital ou sur les dividendes du fonds. L'incidence précise de ces coûts ne peut être prévue de manière fiable, étant donné qu'elle dépend de divers facteurs variables. Pour obtenir plus de détails, les investisseurs sont encouragés à consulter les rapports annuels audités et les rapports semestriels non audités.

Avertissement relatif aux indices

Les promoteurs des indices auxquels il est fait référence dans ce document (y compris la Deutsche Bank AG) ne formulent aucune garantie ou déclaration quant aux résultats obtenus de l'utilisation de leurs indices et/ou quant au niveau de ces indices quel que soit le jour. Ces sponsors d'indices ne sont pas tenus responsables pour toute erreur dans leurs indices et n'ont aucune obligation d'avertir toute personne de toute erreur dans ces indices.

Dans certaines circonstances exceptionnels, l'or peut être substitué par des instruments financiers correlés. Details disponibles dans la section Risques du prospectus.

© 07 Septembre 2015.

